Union Départementale des syndicats

Cgt FORCE OUVRIERE de la Haute-Loire

**Service de presse**

**Tel:** 0471 05 43 00 e-mail : udfo43@wanadoo.fr

1 avenue de Saint Flory 43000 LE PUY EN VELAY

Le Puy, le 10 mai 2020

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**11 mai : les exigences de l’Union Départementale FO**

Le 11 mai pour nombre de salariés, mais aussi d’écoliers, ce sera l’heure de la reprise. Dans quelles conditions ? Avec quelles revendications ? C’était l’objet de la conférence de presse de l’Union Départementale FO ce samedi 9 mai.

« Nous avons réuni, y compris pendant les congés scolaires, près de 400 collègues pour discuter et faire le point sur les conditions de la reprise dans l’enseignement » indiquait Vincent Delauge pour la FNEC-FP FO. « Dans le département, la pétition intersyndicale (FO, FSU, UNSA, CGT, Solidaires), avec la FCPE a recueilli 1000 signatures pour exiger un dépistage systématique pour les élèves et les enseignants préalable à cette reprise. Cela n’est toujours pas le cas. Pourtant nous constatons que au Bénin, qui n’est pas la sixième puissance mondiale, tous les enseignants et élèves seront testés avant la reprise, et ceux qui sont malades feront l’objet de soins.

Quant aux masques fournis, ils sont en nombre insuffisant. Si l’on veut que tous Professeurs des Ecoles, AESH, Services Civiques en portent bien 2 par jour, les stocks fournis permette de tenir à peine 4 jours, or le rectorat nous dit qu’ils seront renouvelés tous les dix jours… ». Et ce qui soulève l’indignation, c’est cette inscription du fabricant sur les paquets de masque déjà livrés dans les écoles : « ce produit ne protège pas des contaminations virales ou infectieuses »

« La mise en œuvre du protocole défini par le ministère de l’Education Nationale conduit bien à immobiliser les élèves, ce qui est impossible. Dans une école, les collègues ont compté qu’il faudrait 2h par jour rien que pour les passages aux toilettes ! Pour les enseignants, il faudra jongler entre la prise en charge de petits groupes à l’école, pas forcément de sa classe, et de l’enseignement à distance. » A la DASEN qui indique dans une interview « on ne rentre pas forcément à l’école pour faire classe », Vincent DELAUGE répond : « notre métier, notre statut, c’est la transmission des connaissances. Il y a longtemps que les gouvernements l’ont dans le collimateur, le coronavirus ne sera pas un prétexte pour le remettre en cause. L’école n’est pas une garderie.»

Le syndicat appelle les enseignants à se réunir et à établir avec le syndicat toutes les difficultés. « Nos collègues sont fondés à considérer que la rentrée est impossible quand les règles sanitaires et statutaires ne sont pas respectées. Il est inacceptable que le ministère ait transféré l’organisation de la rentrée aux collectivités territoriales : elles ne sont pas les employeurs des enseignants. Nous ferons remonter à l’administration de l’Education Nationale, c’est à elle de prendre ses responsabilités, d’ailleurs le Préfet nous a indiqué que lui seul peut décider de fermer une école. »

Du côté des personnels territoriaux, le constat n’est pas différent, pour Christophe Teyssonneyre, responsable FO Le Puy/Agglo. « A la mairie du Puy et à l’agglo, tous les services rouvrent, même là où il n’y a pas d’activité (théâtre, musée, bibliothèque…). Nous n’avons pas pu obtenir de garanties précises sur la sécurité. Les masques mis en disposition sont « grand public » fabriqué par des bénévoles. Nous n’avons aucune information sur leur degré d’efficacité. Pour les personnels des écoles les problèmes sont identiques à ceux des enseignants, même si ce n’est pas le même employeur.

Notre syndicat s’est prononcé contre la remise en cause du droit à congé, un droit statutaire. Au prétexte de la crise sanitaire, tous les agents se sont vus imposer 6 jours de congé, comme l’autorisent les ordonnances du gouvernement. Même ceux qui ont assuré la continuité du service pendant cette période sont impactés : EHPAD, Police Municipale, collecte des ordures ménagères, service paye… C’est une drôle de façon de les remercier pour leur engagement, surtout que d’autres communes importantes du département n’ont pas fait ce choix. »

Pour Michel PINATEL, ouvrier dans la métallurgie Yssingelaise : « Tout d’abord nous soutenons l’action de nos collègues enseignants car l’école, c’est celle de nos enfants. L’argument du volontariat est un faux argument parce que lorsque les deux parents travaillent on est volontaire de force.

Le chômage partiel, ce n’est pas des vacances, on subit une forte baisse de salaire. Nombre d’entreprises ont déjà commencé à reprendre doucement, et là aussi il faut se battre au quotidien pour avoir des conditions de sécurité réelles. S’il y avait un dépistage systématique, ce serait beaucoup plus simple.

Nous constatons qu’avant le coronavirus, la crise économique était déjà là, et qu’elle se trouve amplifiée. Nous sommes vigilants, dans beaucoup d’entreprises, notamment les petites, les carnets de commande ne sont pas au rendez vous. Le gouvernement et les pouvoirs publics accordent des milliards d’aides aux entreprises. Pourquoi pas si c’est conditionné à des garanties de maintien de l’emploi et pas à l’enrichissement des actionnaires ? Mais nous constatons qu’au contraire il permet par ses ordonnances d’accélérer les procédures de consultation en cas de licenciements !

D’une façon plus générale, cette crise a mis en relief les conséquences désastreuses de délocalisations et de la désindustrialisation que subit le pays. C’est l’inverse que nous revendiquons depuis des années : une véritable politique industrielle, avec la nationalisation si c’est nécessaire. »

En conclusion Pascal SAMOUTH pour l’Union Départementale FO affirmait : « l’action syndicale n’a pas cessé. Elle va continuer. On parle de déconfinement mais la liberté syndicale reste muselée. Pas de rassemblement de plus de 10 personnes, donc pas de réunion, pas de manifestation ! Mais on peut être 20 dans une classe, 35 à une réunion de professeurs, ou bien plus dans un atelier. Nous n’acceptons pas. Cette crise est utilisée pour remettre en cause nombre de droits. Le droit syndical, le droit de grève, les libertés collectives sont inscrits dans la constitution, nous saurons en user si nécessaire ».